

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 15 janvier 2024, à 18 h.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon et Chantal Moreau et les conseillers Benoit Gauthier, Patrick Paulin, Alexandre Côté, Yanick Poisson, Marc Morin, Yannick Fréchette, Michael Provencher et James Casey, sous la présidence du maire, M. Antoine Tardif.

029-01-24 ATTENDU QUE de la Ville de Victoriaville souhaite s'engager à agir concrètement, dans le contexte de la COP15, pour la conservation de la biodiversité, en vue de freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire;

ATTENDU QUE l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

ATTENDU QUE le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

ATTENDU QUE les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

ATTENDU les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville s'engage à :

- promouvoir, appuyer et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec à travers ses différents projets;
- réaliser une veille stratégique sur les enjeux relatifs au Plan nature 2030 portant sur le milieu municipal;
- favoriser la création de sites protégés et encourager les démarches de conservation volontaire par la collaboration synergique des principaux acteurs du milieu;
- poursuivre nos efforts en matière de protection et de restauration des milieux naturels sur notre territoire, notamment par la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et la protection des espèces à statut précaire;
- à participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;

/2...

- 029-01-24**
- promouvoir, appuyer et mettre en œuvre les cibles du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHNN) de la MRC d'Arthabaska;
 - poursuivre la mise en œuvre de notre Plan d'adaptation aux changements climatiques 2022-2030;
 - reconnaître la valeur écologique des biens et des services écosystémiques des milieux naturels;
 - continuer les efforts de densification à l'intérieur du périmètre urbain;
 - intégrer la biodiversité dans les projets de réaménagement;
 - maintenir l'engagement et l'implication au sein des comités en lien avec l'environnement et la biodiversité;
 - favoriser l'accès à la nature pour tous les usagers, tout en faisant le lien avec la protection de la biodiversité;
 - établir des conditions favorables à la biodiversité dans les nouveaux développements;
 - soutenir nos partenaires régionaux (MRC, municipalités, OBV, Nature Avenir, etc.) dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHNN, PDE, politique de l'arbre, etc.);
 - concerter nos partenaires régionaux et nationaux en lien avec les cibles du Plan nature 2030.

De plus, pour y parvenir, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec demande aux différents paliers de gouvernement :

- l'octroi d'un soutien financier en adéquation avec l'ampleur des actions qui devront être mises en œuvre;
- le partage des connaissances acquises sur la biodiversité.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice du Bureau du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout document en lien avec cet engagement.

(Signé) ANTOINE TARDIF
Maire

(Signé) ROSANE ROY
Greffière

VRAIE COPIE des délibérations du conseil municipal de la Ville de Victoriaville, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2024.